

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Épreuve ÉCRITE

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.
Aucun document n'est autorisé.**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 10 pages

« L'accès à une alimentation saine et équilibrée est un besoin fondamental qui n'est pas complètement satisfait dans notre pays, notamment pour les plus démunis. C'est pour répondre à ce besoin que le secteur associatif s'est mobilisé fortement depuis les années 1980 (Fédération Française des Banques Alimentaires, Restos du cœur, Secours populaire, Croix Rouge...). Aujourd'hui, en France, près de 3 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire. »

*Enquête qualitative sur les bénévoles et les bénéficiaires de l'aide alimentaire,
INPES, 2006.*

QUESTION 1 : Analyser les caractéristiques de la population bénéficiaire de l'aide alimentaire.

QUESTION 2 : Des actions et des initiatives sont développées dans le cadre de l'aide alimentaire. Depuis plusieurs années, elles témoignent de la volonté des pouvoirs publics et des associations d'agir afin d'améliorer la situation des bénéficiaires.

2.1. Montrer que les actions mises en œuvre participent à la lutte contre l'exclusion.

2.2. Présenter l'intérêt de la complémentarité des acteurs pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

BARÈME

Question 1	: 7 points
Question 2.1	: 4 points
Question 2.2	: 6 points
Qualités rédactionnelles	: 2 points
Capacité à identifier les différents aspects du questionnement	: 1 point

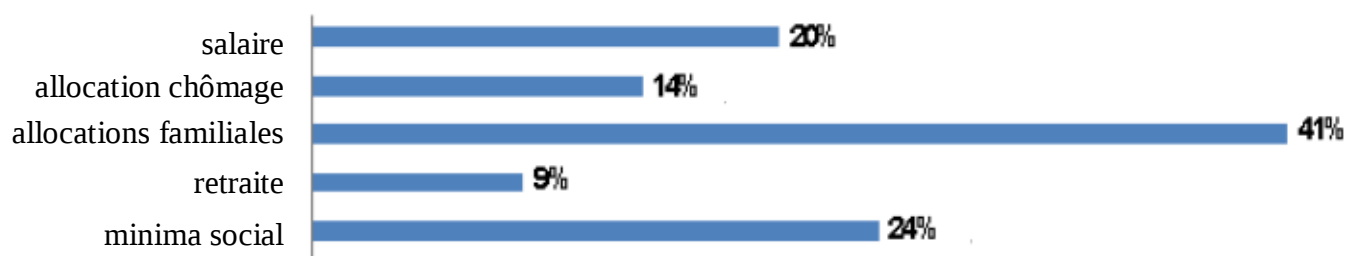
LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Données chiffrées du Baromètre 2010 des Banques Alimentaires, Étude réalisée par l'Institut CSA (Conseil Sondage Analyses), Dossier de presse 2010.
- ANNEXE 2 :** Données générales sur la population française d'après INSEE, 2009.
- ANNEXE 3 :** Les bénéficiaires de l'aide alimentaire 2009 [en ligne], Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, <http://agriculture.gouv.fr/les-beneficiaires-de-l-aide,9650>, Consulté en novembre 2011.
- ANNEXE 4 :** L'alimentation des populations modestes et défavorisées, Dominique POISSON, État des lieux dans un contexte de pouvoir d'achat difficile, OCHA (Observatoire Cniel (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière) des Habitudes Alimentaires), www.lemangeur-ocha.com, 19 novembre 2008, consulté en novembre 2011.
- ANNEXE 5 :** Secours Populaire Français du département de la Vendée (85), Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, toujours plus nombreux. 2011, www.spf85.org/actualite_85+M57b506635d3.0.html, consulté en novembre 2011.
- ANNEXE 6 :** Extraits d'expériences du domaine de l'aide alimentaire, Livre Blanc de l'Action sociale territoriale des UNCCAS, Mars 2009, Disponible sur le site de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), Banque d'expériences de l'action sociale locale, Le libre service de solidarité, www.unccas.org/banque/default.asp?id=585, Dernière mise à jour : 30 août 2010, Consulté en novembre 2011.

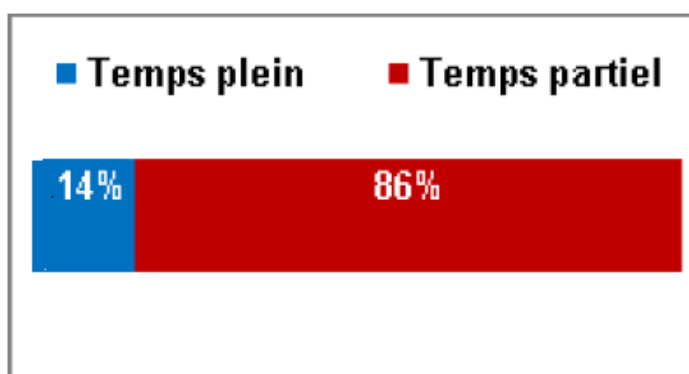
ANNEXE 1

Données du baromètre 2010 des Banques alimentaires, d'après une étude réalisée par l'Institut CSA (Conseil Sondage Analyses)

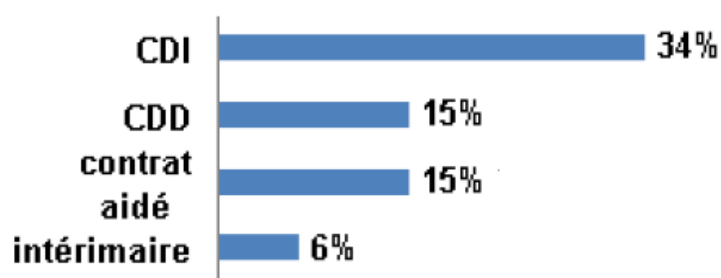
Origine des revenus des bénéficiaires (possibilité de cumul des critères)



Situation des bénéficiaires au regard de l'emploi : temps plein ou partiel

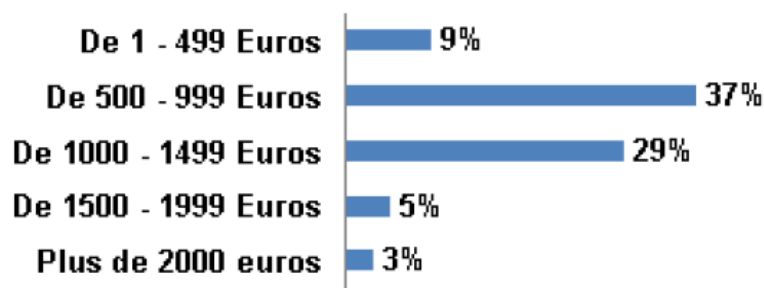


Parmi ceux qui ont un emploi: formes de contrats des bénéficiaires travailleurs
Pour 30 % des bénéficiaires travailleurs, Il n'a pas été possible de définir les formes de contrats.



ANNEXE 1 (suite)

Niveau de ressources des bénéficiaires travailleurs

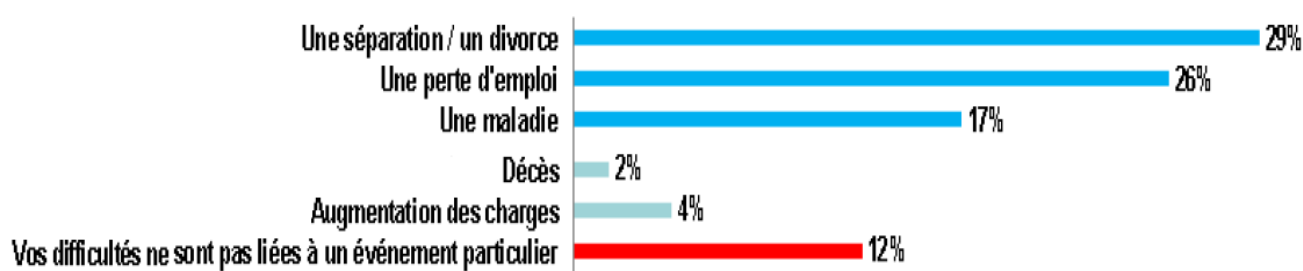


Pour 17 % des bénéficiaires travailleurs, il n'a pas été possible de déterminer le niveau de ressources.

Situation familiale en 2010

	Bénéficiaires de l'aide alimentaire	Population française
Célibataire	33 %	37 %
Marié ou concubin	22 %	47 %
Divorcé ou séparé	39 %	8 %
Veuf(ve)	6 %	8 %

Causes d'aggravation des difficultés financières des bénéficiaires (possibilité de cumul des critères)



Rappel sur le seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 954 euros mensuels en 2009. 13,5 % des personnes vivent en dessous de ce seuil, soit 8,2 millions de personnes. Le taux de pauvreté s'accroît de 0,5 point entre 2008 et 2009.

(% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté),
D'après l'Observatoire des Inégalités.

ANNEXE 2

Données générales sur la population française d'après l'INSEE 2009

Au regard de la situation professionnelle

	Total emploi	Dont emploi à temps partiel
Population générale	41,3 %	5,5 %

ANNEXE 3

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire 2009

L'octroi d'une aide alimentaire est soumis à l'étude de la situation économique du demandeur. Dans chaque organisation caritative, des travailleurs sociaux ou des bénévoles accueillent les personnes/familles souhaitant bénéficier d'une aide alimentaire. Ils évaluent le « reste à vivre* » de la personne/famille qui détermine le montant de l'aide apportée et/ou la participation demandée puis l'oriente vers un lieu de distribution de l'aide alimentaire. En fonction de la situation de la personne/famille et de son évolution, l'aide s'étale sur une période plus ou moins longue. Seules les personnes sans domicile et/ou en situation très précaire peuvent accéder à une aide inconditionnelle dite « d'urgence ».

De façon générale (sauf cas d'urgence), une participation symbolique des usagers est demandée. Son objectif est double : éviter de tomber dans une démarche d'assistanat mais aussi préserver la dignité des bénéficiaires de l'aide. Cette participation varie selon les associations caritatives, de 0,5 € pour les repas à « n »% de la valeur des produits dans les épiceries sociales.

L'aide alimentaire s'adresse à des publics en situation de précarité ou d'exclusion. Aussi le choix des produits achetés et l'aide apportée doivent tenir compte de leur mode de vie et y être adaptés.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,
[http ://agriculture.gouv.fr/les-beneficiaires-de-l-aide](http://agriculture.gouv.fr/les-beneficiaires-de-l-aide),9650,
Consulté en novembre 2011.

* « reste à vivre » : budget restant à la famille après déduction des charges (remboursements, versements de pension, ...)

ANNEXE 4

L'aide alimentaire

L'aide alimentaire est une aide sociale en nature versée sous différentes formes : distribution de colis (79 %), autorisation d'accès à l'épicerie sociale (14 %), repas (8 %), collations dans la rue. (FFBA(1)-CSA, 2008). Non monétaire, l'aide alimentaire représente cependant un soutien financier non négligeable. Une de ses principales caractéristiques est qu'on n'y a pas recours spontanément. La requête initiale auprès des services publics est toujours d'un autre ordre, en général une demande financière ou matérielle : emploi, RSA, logement, régularisation, demande d'argent ponctuelle

Quelle démarche effectuer pour demander l'aide alimentaire ? Les personnes accueillies sont généralement orientées par les travailleurs sociaux ou par la mairie et dans certains cas, moins fréquents, s'inscrivent dans les associations de leur propre chef. Submergés de demandes d'aide d'urgence, les services sociaux orientent ainsi les publics vers des associations. « *J'avais demandé de l'aide pour rétablir un peu mon découvert bancaire et payer une partie de la facture de téléphone. On m'a envoyé là, je savais que ça existait* » (Enquête sociologique FFBA, 2004). L'aide alimentaire est donc une réponse par défaut, une aide économique accordée pour gérer les situations d'urgence, prévue pour une courte durée mais qui peut se prolonger des années.

Dominique POISSON,
L'alimentation des populations modestes et défavorisées,
État des lieux dans un contexte de pouvoir d'achat difficile,
OCHA (Observatoire Cniel (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière), des
Habitudes Alimentaires), 19 novembre 2008,
www.lemangeur-ocha.com, consulté en novembre 2011.

(1)FFBA : Fédération Française des Banques Alimentaires.

ANNEXE 5

L'aide alimentaire au Secours Populaire Français

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, toujours plus nombreux

Le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire augmente malheureusement chaque année. En 2009, 1 329 006 personnes ont reçu au moins une fois une aide alimentaire de la part du Secours populaire.

Les libres-services, pour le respect de la personne et de son autonomie

L'aide alimentaire du Secours populaire est principalement distribuée dans ses « libres-services » présents sur tout le territoire national. En effet, depuis 1994, le Secours populaire a développé la pratique des libres-services où les personnes bénéficiaires font leurs courses comme tout un chacun en contrepartie d'une participation financière et peuvent ainsi gérer leur budget. Les libres-services proposent aussi : aide vestimentaire, actions culturelles, projets vacances...

ANNEXE 5 (suite)

L'aide alimentaire dans l'urgence

Le Secours populaire intervient également dans les situations d'urgence (grand froid, catastrophes...) et vient au devant des personnes qui ne font pas la démarche de solliciter de l'aide auprès des associations, notamment grâce aux maraudes, en apportant réconfort et collation. Des petits déjeuners sont également proposés, aux personnes sans domicile dans certaines de nos antennes.

Assurer une diversité des produits alimentaires pour offrir une alimentation équilibrée

Le Secours populaire dispose de plusieurs sources d'approvisionnement : le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et le Programme National d'Aide Alimentaire (PNAA) permettent la mise à disposition de denrées de base et de produits transformés. Mais ce soutien des pouvoirs publics ne suffit pas. C'est pourquoi les bénévoles du Secours populaire mettent en place des activités de collecte alimentaire auprès des particuliers et des partenariats privés avec les industriels et la grande distribution. Pour compléter les stocks, le Secours populaire procède également à des achats groupés grâce aux dons financiers. Ces compléments permettent d'assurer une diversité des produits proposés nécessaires à l'équilibre alimentaire des personnes aidées.

Ce qu'ils vivent au quotidien...

Témoignages extraits du « Livre porte-voix de la pauvreté »

« Avec 463 euros par mois, c'est assez difficile, il y a des jours où je saute les repas ».
Joëlle au chômage (Marseille)

« Oui à ce jour j'ai un emploi stable. Mais quand arrive le quinze du mois, (...) il ne reste plus que quatre yaourts dans le réfrigérateur ».
Jeune femme seule avec un enfant (Conflans-Sainte-Honorine)

« Je ne pensais pas avoir besoin un jour des associations caritatives... C'est très dur d'avoir besoin des distributions alimentaires, et le fait que j'y aide comme bénévole me facilite la démarche ».
Anonyme, personne âgée aidée par le Secours populaire et bénévole (Batz-sur-Mer)

« Pour pouvoir manger, je fais des heures supplémentaires ».
Emilie, agent d'entretien, veuve, un enfant de 22 mois (Dijon)

Secours Populaire Français du département de la Vendée (85),
Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, toujours plus nombreux. 2011,
www.spf85.org/actualite_85+M57b506635d3.0.html,
Consulté en novembre 2011.

ANNEXE 6

Des exemples d'actions dans le cadre de l'aide alimentaire

L'épicerie solidaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de S.

La création de l'épicerie solidaire est l'aboutissement d'un travail de partenariat mené avec les associations. Constatant que la distribution alimentaire sur le territoire communal est assurée par de nombreux intervenants, aux modes d'intervention et aux objectifs différents, et que l'approvisionnement de chacune des structures devient difficile, le CCAS propose en 2001 une action visant à renforcer la synergie des moyens et à favoriser la participation des bénéficiaires. Deux agents du CCAS sont chargés de l'organisation du processus. Durant trois années de rencontres et d'échanges, les acteurs regroupés en différents groupes (pairs, bénéficiaires, bénévoles, élus) contribuent à l'élaboration collective du projet, de ses valeurs, de ses objectifs opérationnels, lequel aboutit à la création d'une association en 2006.

Cette dernière compte aujourd'hui 920 familles inscrites et assure la distribution alimentaire auprès de plus de 2000 personnes. 90 bénévoles sont impliqués dans le fonctionnement de l'opération. L'épicerie solidaire du CCAS est aussi un espace de rencontres et de mixité sociale où sont organisés des ateliers ouverts à tous les publics sur la gestion d'un budget, la pratique de la cuisine familiale, etc.

Livre Blanc de l'Action sociale territoriale des UNCCAS,
Mars 2009, disponible sur le site de l'UNCCAS.

Le libre service de solidarité

Contexte

Malgré la reprise économique très sensible dans la région, la précarité reste d'actualité. La situation de non-emploi, de délai de carence pour l'accès aux droits, de minimas sociaux, ajoutés aux situations de rupture nécessitent deux types d'intervention : l'urgence sous forme de colis alimentaires, aides financières, bons d'achats et l'accompagnement social visant l'accès aux droits, l'augmentation des ressources, une meilleure gestion du budget.

Description

L'accès au libre service de la solidarité est réservé à une vingtaine de ménages pour lesquels une aide alimentaire ciblée pendant une durée déterminée permet une amélioration durable de leur situation. Les activités collectives peuvent être élargies à l'accueil de publics non bénéficiaires de l'aide alimentaire, simple forme d'assistance, au libre service de la solidarité, lieu d'accueil, d'échanges, de soutien et d'aide éducative.

Depuis plusieurs années, ce libre service de la solidarité regroupe six communes : M., MT., A., E., P. et N. (depuis 2010) qui ont décidé de créer une épicerie sociale permettant de favoriser un égal accès à l'aide alimentaire pour les habitants de ces six communes, de les aider à résoudre les problèmes budgétaires, de faciliter les échanges d'informations et de conseils, de faciliter le lien social, de créer une culture d'échanges. Les permanences de vente des produits alimentaires et les actions collectives se tiennent tous les jeudis après-midi.

ANNEXE 6 (suite)

Moyens

Le Secours populaire assure la coordination matérielle de l'action, l'accueil des usagers, les travailleurs sociaux (conseil général) sont chargés de l'étude et de l'orientation du public, la conseillère ESF (Économie Sociale Familiale) de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) anime les actions collectives.

Le CCAS a un rôle de coordinateur pour cette action. Il est également membre de la commission d'attribution avec le conseil général et la CAF.

Aide Financière

Il y a une aide financière annuelle des six communes concernées au prorata de la population de chacune et une participation en fonctionnement du conseil général pour 6 500 Euros.

Bilan

Le bilan est positif. Dans le contexte économique actuel, l'aide alimentaire reste nécessaire mais l'accompagnement individualisé et les actions collectives sont devenus primordiaux pour les bénéficiaires. L'adhésion à l'épicerie sociale permet le maintien du lien social et est, pour un bon nombre d'entre eux, un tremplin. Depuis son ouverture, de nombreuses personnes ont réussi une réinsertion professionnelle.

La réussite de cette action consiste principalement dans le fait d'avoir pu fédérer plusieurs communes et partenaires (CAF, conseil général, associations) autour de personnes en difficulté. Des petites communes situées en périphérie d'une commune centre ont su mettre en place une action collective répondant aux besoins de leur population en leur donnant accès à des produits alimentaires, et en leur permettant de renouer avec la société environnante à travers des actions collectives, avec échanges de savoirs, accès à la culture, connaissances et acceptation de l'autre.

UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'action sociale),
Banque d'expériences de l'action sociale locale – Le libre service de solidarité,
www.unccas.org/banque/default.asp?id=585,
Dernière mise à jour : 30 août 2010,
Consulté en novembre 2011.